Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge
Bénéficiaire (nom + téléphone)	lebag france

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
16 10 2018	le perrier	pylone 49 50		4	4/8	rotations de personnel tous les jours + charges materiels
17 10 2018	le perrier	pylone 49 50		2	4/8	rotations de personnel tous les jours + charges materiels
18 10 2018	le perrier	pylone 49 50		6	4/8	rotations de personnel tous les jours + charges materiels

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

les héliportages matériels et personnels accordés pour matin et soir, pas d'héliportage le midi

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 531 / 2018

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 24 / 09 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint

Thierry DURAND

Copie : Secteur Valbonnais